

POSE

EN TOITURE

Règles générales de pose en toiture

1. Les écrans de sous-toiture HPV ACTIS se posent indifféremment à l'horizontale ou à la verticale.

Pose à l'horizontale :

Commencer par le bas de pente pour effectuer un recouvrement des lés suivant l'effet de tuiles. La largeur du recouvrement sera de :

- 100 mm si la pente de la toiture est $> 30\%$
- 200 mm si la pente de la toiture est $\leq 30\%$

Pour la pente minimale, respecter les DTU séries 40.1 et 40.2 ou les certificats.

2. Le recouvrement des lés et des abouts de lés doit être effectué sur un support bois (entretoise ou chevron). Pour assurer l'étanchéité du recouvrement, utiliser l'adhésif **MULTIDHESIF ACTIS**.

3. Fixer les écrans ACTIS tous les 100 mm minimum sur les supports bois à l'aide de clous à tête large (\varnothing 10 mm) de longueur 20 mm minimum ou à l'aide d'agrafes inox ou galvanisées de longueur 6 mm minimum pour le BOOST[®] 1 et BOOST[®] 5 et 10 mm minimum pour le BOOST[®] 10.

4. En respect des DTU séries 40 et du cahier de prescription technique 3651-2 du CSTB, la sous-couverture doit être ventilée : pour cela, adapter la dimension de la contre-latte pour obtenir une lame d'air de 20 mm minimum entre l'écran ACTIS et le bas du support de la couverture.

Cas particulier :

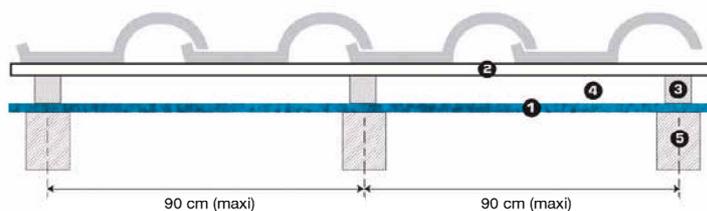
Pour une couverture en zinc, il faut respecter une lame d'air de 40 mm pour un rampant inférieur à 12 m et une lame d'air de 60 mm pour un rampant supérieur à 12 m.

Pose en toiture sur chevrons

■ Combles perdus :

Poser directement l'écran ACTIS sur les chevrons.

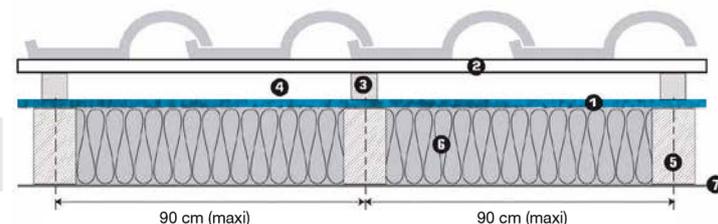
- 1 Ecran HPV ACTIS 2 Liteau de support de couverture 3 Contre-latte
4 lame d'air ventilée de 20 mm minimum 5 Chevron



■ Combles aménageables :

• Pose directe sur isolant sans lame d'air en sous-face.

- 1 Ecran HPV ACTIS 2 Liteau de support de couverture 3 Contre-latte 4 lame d'air ventilée de 20 mm minimum 5 Chevron 6 Isolant 7 Pare-vapeur



• Pose sur isolant avec lame d'air en sous-face :

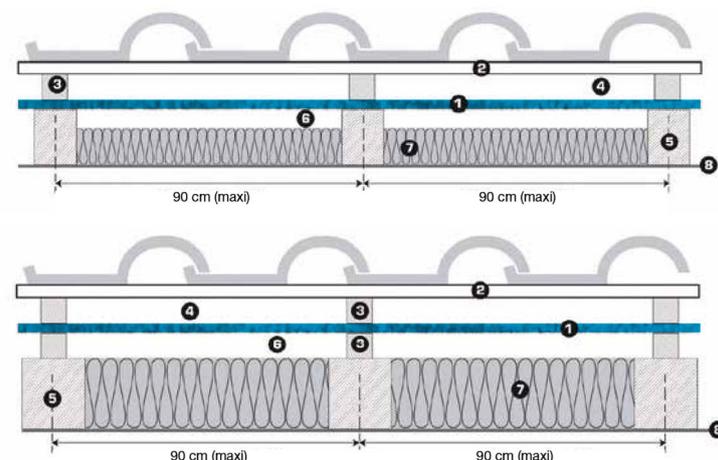
La mise en œuvre de l'écran BOOST[®] 10 avec une lame d'air non-ventilée de 20 mm minimum en sous-face permet d'améliorer la performance thermique de la paroi.

Deux cas de figure :

- Si l'épaisseur de l'isolant est inférieure d'au moins 20 mm à celle des chevrons, la lame d'air non-ventilée est créée en posant le BOOST[®] 10 tendu sur les chevrons (6)

- Si l'épaisseur de l'isolant est égale à celle des chevrons, créer la lame d'air non-ventilée de 20 mm minimum (6) à l'aide de contre-lattes intermédiaires (3) :

- 1 Ecran HPV ACTIS 2 Liteau de support de couverture 3 Contre-latte
4 lame d'air ventilée de 20 mm minimum 5 Chevron 6 lame d'air non-ventilée de 20 mm minimum 7 Isolant 8 Pare-vapeur



POSE EN MURS

OSSATURE BOIS

Règles générales de pose en murs ossature bois (MOB)

1. Les écrans pare-pluie ACTIS se posent de préférence à l'horizontale.
2. Afin de protéger le contreventement de toute pénétration d'eau, respecter le sens de pose suivant :
 - film réflecteur micro-perforé orienté côté intérieur de l'habitation pour l'écran BOOST[®] 10,
 - face blanche orientée côté intérieur de l'habitation pour les écrans BOOST[®] 1 et 5.
3. Les écrans ACTIS s'agrafent, au niveau des recouvrements et en bordure des lés, directement sur les panneaux de contreventement tous les 100 mm maximum à l'aide d'agrafes galvanisées de longueur inférieure à l'épaisseur du panneau de contreventement.
4. Aux jonctions réaliser un recouvrement des lés de :
 - 50 mm aux joints horizontaux
 - 100 mm aux joints verticaux
 Les recouvrements horizontaux des lés devront respecter un effet de tuiles.
5. Recouvrir les jonctions avec l'adhésif MULTIDHESIF ACTIS pour parfaire leur étanchéité.

Pose en murs ossature bois

Le mode constructif des MOB prévoit une lame d'air ventilée entre l'écran pare-pluie et le bardage extérieur

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1 Ecran HPV ACTIS | 6 lame d'air non-ventilée de 20 mm |
| 2 Bardage extérieur | 7 Contreventement OSB |
| 3 Contre-latte | 8 Isolant |
| 4 Grille de ventilation basse et haute (ou grille en continu) | 10 Pare-vapeur |
| 5 lame d'air ventilée de 20 mm minimum | 11 Tasseau |
| | 12 Parement intérieur |

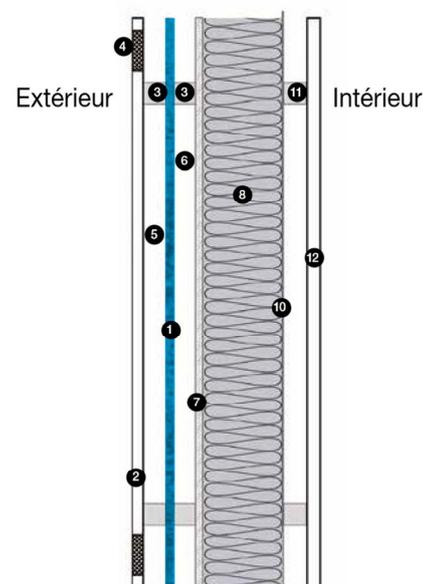
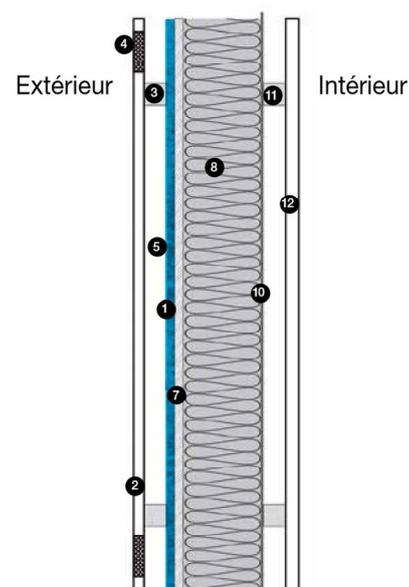
■ Pose en contact direct du panneau de contreventement sans lame d'air :

Agrafer directement l'écran pare-pluie ACTIS sur le panneau de contreventement

■ Pose sur panneau de contreventement avec lame d'air :

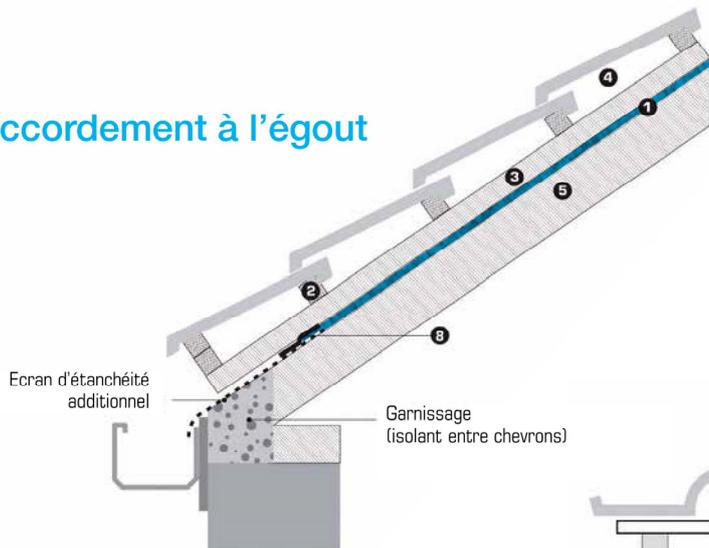
La mise en oeuvre de l'écran BOOST[®] 10 avec une lame d'air non-ventilée de 20 mm minimum du côté isolant permet d'améliorer la performance thermique de la paroi.

Créer cette lame d'air 6 à l'aide de contre-lattes intermédiaires 3 .



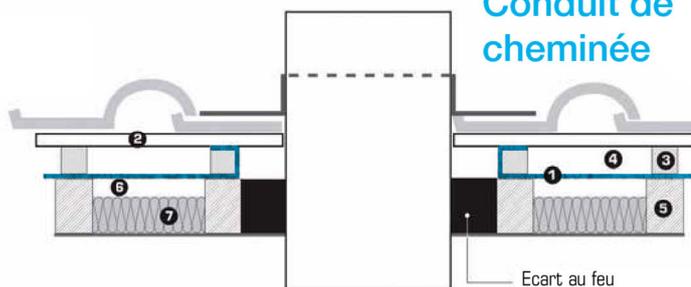
POINTS SINGULIERS

Raccordement à l'égout

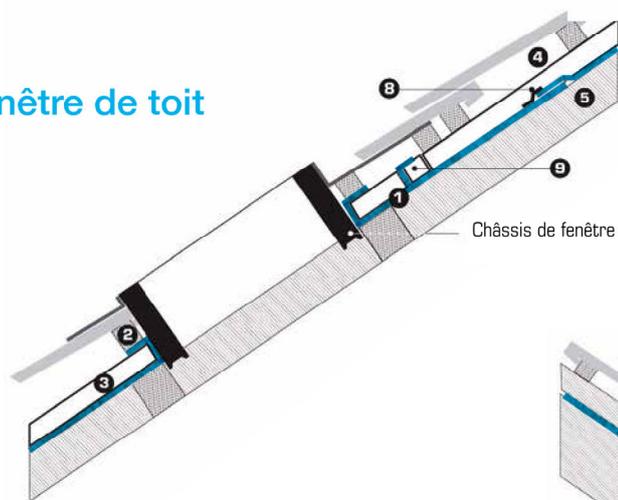


Les écrans de sous-toiture ACTIS ne doivent en aucun cas être mis en contact avec des matériaux en zinc ou en plomb. Pour un raccordement à l'égout, utiliser un larmier.

Conduit de cheminée

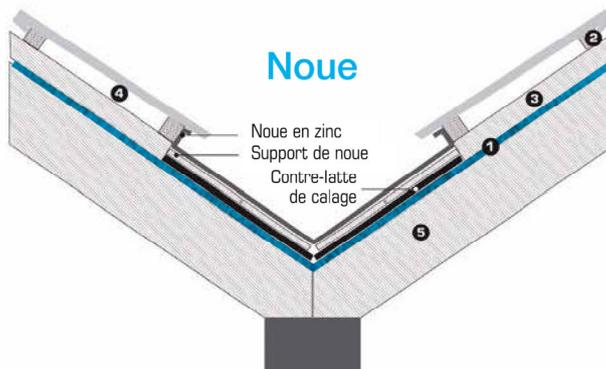


Fenêtre de toit

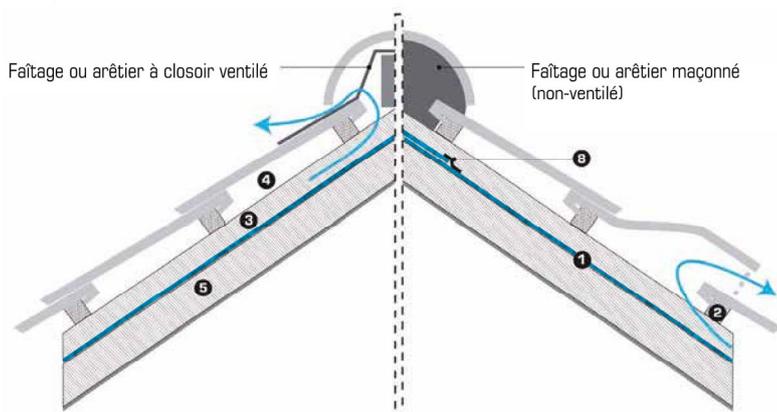


L'étanchéité des joints autour d'ouvertures comme les fenêtres de toit ou de conduits de ventilation doit être parfaitement exécutée avec l'adhésif MULTIDHESIF ACTIS.

Noue



Faîtage et arêtier



- 1 Ecran HPV ACTIS
- 2 Liteau de support de couverture
- 3 Contre-latte
- 4 Lame d'air ventilée de 20 mm minimum
- 5 Chevron
- 6 Lame d'air non-ventilée de 20 mm
- 7 Isolant

Pour tout autre point singulier, se référer au certificat de l'écran BOOST[®] 10 téléchargeable sur www.actis-isolation.com

CONSEILS ET PRÉCAUTIONS DE MISE EN ŒUVRE

Précautions contre le feu :

Ne jamais exposer les écrans ACTIS à une source de chaleur intense (soudure, flamme, étincelles...).

Entourage de cheminée :

Ne jamais mettre en contact les écrans ACTIS avec une cheminée. Respecter une distance minimale de 20 cm pour l'écran situé à proximité de conduits de cheminées et de manière générale de toute source de chaleur. Se référer également au certificat de l'écran BOOST[®] 10 disponible sur www.actis-isolation.com ou au cahier du CSTB n° 3651-2.

Soudure :

En cas de soudure, écarter l'écran ACTIS, même en présence d'un pare-flamme et toujours veiller à ce qu'il ne soit pas exposé à la projection de débris enflammés ou d'étincelles.

Contact entre matériaux :

Éviter tout contact entre les écrans BOOST[®] 5 ou 10 et le plomb, le cuivre et ses alliages, ainsi que tous les produits décapants.

Type de couverture :

Les écrans ACTIS sont compatibles avec tous types de couverture. Dans le cas de toiture ou chenaux en cuivre ou zinc, ne pas mettre les écrans BOOST[®] 5 ou 10 en contact.

Sens de pose :

Dans le cas du BOOST[®] 10, le film réflecteur micro-perforé se pose côté intérieur de l'habitation. Pour les autres écrans, la face blanche se pose côté intérieur de l'habitation.

Sécurité :

Les écrans ACTIS résistent aux charges normales associées à leur installation et à leur utilisation mais ne résistent pas au poids d'un homme qui marche dessus. Lors de la pose en sur-toiture, il est nécessaire de prendre des mesures de sécurité contre le risque de chutes. Par temps humide, des précautions supplémentaires sont nécessaires afin de limiter les risques accrus de glissade.

La résistance à la pression du vent des écrans de sous-toiture ACTIS n'a pas été évaluée, les produits n'étant employés que pour une mise hors d'eau provisoire de la toiture.

Attention au soleil :

Se protéger les yeux avec des lunettes de soleil indice 2,5 minimum (réglementation européenne EN 172).

Antenne de télévision :

Lors de la pose d'un écran réflecteur ACTIS, prévoir de placer l'antenne de télévision à l'extérieur de la maison (risque d'interférence).

Stockage ou pose par l'extérieur :

Les écrans ACTIS doivent être stockés dans leur emballage sous abri afin de les protéger des intempéries (pluie, neige...). Au cours de la pose, la constitution et les performances des écrans ACTIS permettent de contribuer à la mise hors d'eau provisoire d'un bâtiment n'excédant pas **8 jours** conformément au cahier du CSTB n°3651-2. De plus, les BOOST[®] 1, 5 et 10 résistent **3 mois** au rayonnement UV.

La mise en œuvre d'éléments de couverture est régie par des règles professionnelles et doit être réalisée par un personnel qualifié, conformément aux règles en vigueur et aux prescriptions des fabricants.



Cachet du distributeur

ACTIS

INNOVER POUR MIEUX ISOLER



ACTIS Avenue de Catalogne
11300 Limoux - France
Tel : (+33) 04 68 31 31 31
Fax : (+33) 04 68 31 94 97
Email : infos@actis-isolation.com

www.actis-isolation.com